



Département des sciences de l'éducation

Guide de stage

BES 5010

Stage IV en enseignement au secondaire
Baccalauréat en enseignement secondaire (7950)

Septembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
INFORMATION PRATIQUE.....	3
SYNTHÈSE DU DÉROULEMENT DU STAGE IV	4
INTRODUCTION	6
1. DESCRIPTION OFFICIELLE	8
2. DÉROULEMENT DU STAGE.....	9
3. TRAVAUX.....	11
4. ÉVALUATION.....	15
RÉFÉRENCES	19

INFORMATION PRATIQUE

Département des sciences de l'éducation	Direction : Alain Cadieux
Sciences de l'éducation, UQO C. P. 1250, succursale Hull Gatineau (Québec) J8X 3X7	Bureau : AT-C0325 (819) 595-3900, poste 4415 Courriel : alain.cadieux@uqo.ca

Module de l'éducation	Direction : Marie-Josée Goulet Jérôme St-Amand (intérim)
Sciences de l'éducation, UQO C. P. 1250, succursale Hull Gatineau (Québec) J8X 3X7	Bureau : AT-C1324 (819) 595-3900, poste 4491 Courriel : marie-josée.goulet@uqo.ca jerome.st-amand@uqo.ca

Agente de stage	Dominique Laflamme
Sciences de l'éducation, UQO C. P. 1250, succursale Hull Gatineau (Québec) J8X 3X7	Bureau : AT-C1334 (819) 595-3900, poste 4405 Courriel : dominique.laflamme@uqo.ca

Responsable pédagogique	Jennifer Smith
Sciences de l'éducation, UQO C.P. 1250, succursale Hull Gatineau (Québec) J8X 3X7	Bureau : AT-C1336 (819) 595-3900, poste 2238 Courriel : jennifer.smith02@uqo.ca

Superviseur	Nom
Téléphone	Courriel

SYNTHÈSE DU DÉROULEMENT DU STAGE IV

Planification des activités	Date
Rencontre d'information préstage à l'Université	À déterminer
Travail préparatoire à la rencontre du comité d'évaluation : portrait professionnel	48 h avant la rencontre du comité d'évaluation
Première rencontre du comité d'évaluation + Première présentation orale de la personne stagiaire (10 minutes)	À déterminer
Semaine 1 <ul style="list-style-type: none"> • Observation et prise en charge graduelle dans les groupes liés à la discipline enseignée 	25 au 29 septembre
Semaine 2 à 9 <ul style="list-style-type: none"> • Planification et pilotage de l'ensemble des groupes dans sa discipline • Cinq incidents critiques à rédiger (dont 2 avant la 5^e semaine) • ***Semaine 5 : Deuxième rencontre du comité d'évaluation : présentation orale de 10 minutes • Trois visites d'observation du superviseur • Évaluation formative formelle 1, 2 et 3 	24 novembre au 1 ^{er} décembre
Semaine 10 <ul style="list-style-type: none"> • Copilotage des activités planifiées par la personne enseignante associée 	27 novembre au 1 ^{er} décembre
Remise rapport de stage et des planifications au superviseur	À déterminer
Troisième rencontre du comité d'évaluation + Deuxième présentation orale de la personne stagiaire (10 minutes)	À déterminer

AVERTISSEMENT

Considérations éthiques (annexe 1)

Toutes les personnes stagiaires doivent faire preuve de respect envers les milieux d'accueil dans le cadre de leurs fonctions.

Les propos tenus lors de témoignages pendant les cours, les séminaires, les stages et les activités universitaires sont confidentiels. L'anonymat des personnes impliquées doit être préservé en tout temps. Ces discussions servent au développement des compétences professionnelles et doivent demeurer respectueuses.

À l'UQO, **les violences à caractère sexuel, c'est tolérance zéro!**
La communauté universitaire s'engage à lutter contre les inconduites, le harcèlement et les violences à caractère sexuel : parce que **le respect, c'est l'affaire de tout le monde!**

N'oubliez pas de faire la formation obligatoire : uqo.ca/bimi/formation-obligatoire

Pour de plus amples renseignements : bimi@uqo.ca



Le DSE reconnaît que ses activités se tiennent sur des terres faisant partie des territoires traditionnels non cédés de la nation Anishinabeg Omâmiwininiwak (nation algonquine) UQO-DSE-19-209-1529.

Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail et la Loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail

L'UQO et les milieux de stage reconnaissent aux personnes stagiaires les droits découlant de ces lois, notamment en lien avec les droits prévus à *la Loi sur les normes du travail* en matière de congés de courte durée et de harcèlement psychologique ou sexuel ainsi que les droits découlant de *la Loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail* en matière de protection des stagiaires aux stages non payés en milieu de travail. Ainsi, l'UQO et les milieux de stage sont tenus de prendre les moyens afin de voir au respect des différentes dispositions énoncées à ces *Lois*.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à suivre le lien suivant afin d'accéder à la page web de l'UQO : <https://uqo.ca/etudiants/protection-stagiaires-milieu-travail>

INTRODUCTION

Les personnes stagiaires vont vivre le dernier stage (stage IV) de leur formation pratique initiale. C'est un événement important dans le cheminement de leurs études menant à l'obtention de leur baccalauréat en enseignement secondaire (BES) et à leur brevet d'enseignement. Il marque également leur entrée dans la profession.

Au cours de ce stage, les personnes stagiaires auront à faire preuve d'une maîtrise plus élevée de chacune des compétences professionnelles visées dans leur programme de formation (MEQ, 2001). Bien entendu, elles ne peuvent pas être considérées comme des personnes enseignantes chevronnées. Elles n'en ont ni le statut ni l'expérience, bien qu'elles aient à leur actif les stages précédents et, pour certaines, plusieurs journées de suppléance. Ces expériences pratiques peuvent leur procurer une certaine connaissance de la profession enseignante, mais ne sauraient remplacer un stage de développement professionnel où les personnes stagiaires sont accompagnées par des personnes enseignantes associées qui les guident et les encouragent tout en leur permettant de développer leur autonomie pédagogique. En effet, le stage IV comporte une période de prise en charge autonome de la classe suffisamment longue pour que les personnes stagiaires vivent toutes les facettes de la profession enseignante.

L'objectif de ce guide du stage est de fournir un cadre de référence commun à tous les intervenants de la formation pratique (étudiants, professeurs, enseignants, directeurs) afin de faciliter la réussite des personnes stagiaires à l'enseignement secondaire.

Plus précisément, au cours du stage IV, la personne stagiaire sera amenée à :

- faire preuve d'éthique dans tous ses comportements (annexe 1);
- prendre en charge la tâche complète de l'enseignant associé;
- vivre toutes les activités liées à la tâche d'enseignant;
- préparer toutes les activités d'enseignement/apprentissage;
- tenir à jour son cahier de planification;
- mener à bien les activités d'enseignement/apprentissage et les évaluer;
- faire, quotidiennement, une analyse réflexive sur sa pratique;
- discuter hebdomadairement avec son enseignant associé des leçons à tirer suite aux analyses réflexives et à l'analyse de 5 incidents critiques;
- prendre en compte les commentaires de toutes les personnes qui l'accompagnent dans son cheminement professionnel;
- développer une approche personnelle à la gestion de classe;

- gérer efficacement les groupes de façon à optimiser l'apprentissage;
- réguler les comportements inappropriés des élèves;
- confronter ses savoirs théoriques aux savoirs professionnels nécessaires à la pratique de l'enseignement;
- utiliser les technologies de l'information et des communications (TIC) dans l'ensemble des domaines où ces technologies soutiennent le travail de l'enseignant (planification, enseignement, gestion de classe, évaluation);
- démontrer une pensée réflexive sur son cheminement comme futur enseignant.
- participer à la vie de l'école dans tous ses aspects.

Nous souhaitons à toutes les personnes étudiantes un stage à la mesure de leurs aspirations et une fructueuse carrière en enseignement au secondaire. Nous remercions, par la même occasion, toutes les directions d'école et toutes les personnes enseignantes qui apportent leur soutien au processus de formation des futurs enseignants.

L'équipe de supervision des stages au secondaire

STAGE IV

Développement professionnel au secondaire

Stage axé sur l'autonomie pédagogique

50 jours

1. DESCRIPTION OFFICIELLE

1.1 Objectifs

Au terme de cette activité, l'étudiant(e) sera en mesure de démontrer l'ensemble des compétences nécessaires à l'atteinte d'un degré minimal d'autonomie de fonctionnement professionnel en assumant une prise en charge totale, continue et prolongée de la tâche d'enseignant.

1.2 Contenu

Démonstration des habiletés d'analyse réflexive et du jugement professionnel. Approfondissement et maîtrise des compétences reliées à la communication, à la gestion des groupes-classes, à la conception et à l'élaboration d'une démarche pédagogique cohérente incluant les référents culturels, ainsi qu'à l'évaluation de la progression des apprentissages et à l'adaptation de l'enseignement aux besoins des élèves. Engagement dans les activités propres à la profession enseignante.

1.3 Éthique professionnelle

La Politique institutionnelle des stages de l'UQO prévoit, à l'article 3.5 que « le stagiaire représente l'université lorsqu'il est en stage et doit se conformer aux exigences de son milieu d'accueil » (<http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/stages.pdf>).

L'Université du Québec en Outaouais accorde beaucoup d'attention à l'éthique professionnelle de ses personnes stagiaires. Les règles d'éthique sont indiquées à l'annexe 1. Par ailleurs, les personnes stagiaires doivent faire preuve de respect à propos des milieux d'accueil. Les propos tenus lors de témoignages pendant les cours, les séminaires, les stages et les activités universitaires sont confidentiels. L'anonymat des personnes impliquées doit être préservé en tout temps (UQO-DSE- 19-206-1506).

En ce qui concerne la suppléance (avec rémunération), celle-ci n'est pas autorisée pendant toute la durée du stage (annexe 3). En effet, en vertu d'une entente intervenue entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et d'enseignants qu'elle représente, « un ou une stagiaire ne peut être appelé à faire de la suppléance » (annexe XLIII de la convention collective 2015-2020 FAE, p. 335 et annexe 43 de la convention collective 2015-2020 CSQ, p. 3332). En cas d'imprévu, par exemple l'absence prolongée de la personne enseignante associée, la personne stagiaire contacte immédiatement la personne superviseuse de stage qui verra à prendre, avec les instances universitaires, les décisions appropriées.

Cependant, afin de répondre, en partie, aux besoins du milieu concernant la pénurie de personnes enseignantes suppléantes qualifiées dans les écoles, une résolution du Conseil de module, en accord avec les centres de services scolaires de la région de l'Outaouais et des Laurentides, permet, dans des cas exceptionnels, aux personnes stagiaires de stage IV de faire **un maximum de cinq jours de suppléance, avec rémunération, dans leur salle de classe, sans reprise à la fin du stage.**

Pour la personne stagiaire qui participe à la remise des bulletins, il faut rappeler que la responsabilité légale au regard du bulletin des élèves revient toujours à la personne enseignante associée. Cependant la personne stagiaire peut y collaborer selon les ententes prévues.

2. DÉROULEMENT DU STAGE

Le stage a une durée obligatoire de **50 jours consécutifs**. **Une journée ne peut être manquée que pour une raison majeure**. En cas de maladie grave ou de décès dans la famille de la personne stagiaire, dans le cadre du stage IV, jusqu'à **cinq jours** d'absence seront acceptés. Dans le cas où ces journées seraient consécutives, un billet médical sera exigé dès la troisième journée. Il est de la responsabilité de la personne stagiaire d'acheminer ce billet au Module des sciences de l'éducation dans un délai d'une semaine. **Toute journée d'absence devra être reprise à la fin du stage et à l'intérieur du même trimestre.**

2.1 Préstage

La personne stagiaire doit être présente à une première rencontre d'information à l'Université (voir la date fixée à l'horaire). De plus, avant le début du stage, la personne stagiaire doit participer à une rencontre tripartite à l'école (avec la personne enseignante associée et le superviseur) afin de présenter son projet de stage.

** Il est à noter que plusieurs centres de services scolaires demandent aux personnes stagiaires de remplir un formulaire pour la vérification des antécédents judiciaires. Les résultats de cette vérification doivent être reçus avant que les personnes stagiaires puissent débiter leur stage. Conséquemment, chaque personne stagiaire doit demander à la direction d'école la procédure à suivre pour remplir ce formulaire le plus rapidement possible.*

2.2 Stage

Dans le respect du milieu d'accueil, la personne stagiaire accompagne la personne enseignante associée dans toutes ses activités (conception et pilotage d'activités d'enseignement, organisation du groupe-classe, surveillance, récupération, etc.). Elle participe à la vie de l'école (journées pédagogiques, réunions syndicales, réunions des personnes enseignantes, etc.) et s'intègre graduellement à l'ensemble du personnel. **En tout temps, la personne stagiaire doit se conformer à l'horaire de l'école pour vivre un stage dans toutes les dimensions de la vie scolaire.**

Au cours de la première semaine, la personne stagiaire **observe** les processus d'apprentissage qui se déroulent en classe et dans l'école. Elle **coplanifie et copilote** avec la personne enseignante associée les activités d'enseignement et d'apprentissage planifiées par cette dernière.

De la deuxième à la neuvième semaine, la personne stagiaire **planifie et pilote la charge complète des groupes dans sa discipline**. Elle participe aux activités et à la vie de l'école (journées pédagogiques, réunions syndicales, réunions des enseignants, rencontre des parents lors de la remise des bulletins, conseil d'établissement si invité, etc.). **Elle assure donc une charge complète, mais supervisée** par la personne enseignante associée qui reste responsable de ses classes.

La personne **enseignante associée** apporte un soutien et un encadrement constants. Sa présence en classe n'est pas requise à partir de la deuxième semaine, sauf lors d'une observation pour une évaluation formative. Régulièrement, elle rencontre de manière informelle la personne stagiaire. De plus, des rencontres formelles de supervision sont prévues à chaque semaine. Enfin, elle effectue trois évaluations formatives conjointement avec le superviseur, selon le calendrier établi. Ces évaluations font l'objet d'une discussion avec la personne stagiaire.

Pendant cette période, **le superviseur** réalise trois visites d'observation. Il discute alors de ses observations avec la personne enseignante associée, et ce, afin de compléter les grilles d'évaluation formative. Ensuite, ils rencontrent la personne stagiaire pour convenir des suivis à effectuer.

Le **comité d'évaluation**, convoqué par le superviseur, se réunit pendant la cinquième semaine de stage. Après avoir entendu la présentation orale de la personne stagiaire et examiné le dossier de celle-ci, **le comité d'évaluation décide de la poursuite ou non du stage**. Cette décision peut être accompagnée d'une réserve. Il est bien entendu que la décision de poursuite du stage ne signifie pas pour autant une réussite du stage.

La **direction d'école** accueille la personne stagiaire et participe au comité d'évaluation. Elle peut également observer la personne stagiaire pour se faire une idée de la progression du stage.

Au cours de la dixième semaine, la personne stagiaire **copilote** avec la personne enseignante associée les activités d'enseignement et d'apprentissage planifiées par cette dernière.

2.3 Post stage

Le stagiaire dispose de **quatre jours** après la dernière rencontre du séminaire pour élaborer son rapport qu'il remet au comité d'évaluation. Il est impératif que ce délai soit respecté afin de permettre à la personne stagiaire le recul réflexif requis pour faire le bilan de son expérience de stage, en fonction des objectifs présentés dans le portrait professionnel, des commentaires de la personne enseignante associée et du superviseur, de ses réflexions, ainsi que des évaluations formatives.

La personne stagiaire rencontre par la suite son comité d'évaluation dans les deux semaines qui suivent le dépôt en vue de présenter et soutenir son rapport, par un exposé d'une durée de 10 minutes. Une période d'échanges et de questions fait suite à cette présentation.

Après cette rencontre, le comité se réunit à huis clos pour décider de la réussite du stage. La réussite est déterminée en consensus et est communiquée au plus tard le lendemain de la rencontre par la personne superviseuse.

3. TRAVAUX

Les travaux et les outils font partie intégrante du stage et contribuent à l'évaluation finale de la personne stagiaire. Il est de la responsabilité de la personne stagiaire de voir à ce que les travaux soient tous remis dans les délais prévus par ce guide.

3.1 Portrait professionnel

a) la rédaction

Une préparation formelle est demandée à la personne stagiaire avant son départ en stage. Après avoir complété trois années de formation, elle devra travailler à élaborer son « portrait professionnel », document consignait **ses expériences relatives aux compétences professionnelles** au cours de ses années de formation. L'expérience du stage d'internat à laquelle il se prépare doit être vue dans un processus de continuité de l'analyse des expériences antérieures accumulées dans les activités de cours, de séminaires et de stages. Des outils lui seront proposés lors du *Séminaire* et les exigences pour l'élaboration de son « portrait professionnel » seront explicitées.

Le « portrait professionnel » doit notamment inclure

- une définition opérationnelle des compétences professionnelles qui font l'objet du bilan et des objectifs de stage, accompagnée de références pertinentes;
- une analyse des forces et des défis que comporte la mise en pratique de chacune des compétences pour la personne stagiaire, appuyée d'exemples concrets;
- la formulation de 3 objectifs de formation en lien avec les défis identifiés;

- l'identification de moyens et actions concrets à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Les moyens et actions privilégiés devraient être appuyés de références tirées de la formation théorique.

Le projet de stage d'une longueur de 3 à 5 pages est remis à la personne enseignante associée, au superviseur et à la direction 48 h avant la première rencontre du comité d'évaluation.

b) la présentation orale

La personne stagiaire doit présenter et *soutenir* (justifier, expliquer) son « portrait professionnel » devant son comité d'évaluation pendant **une dizaine de minutes**. À cette occasion, elle présente un résumé de son bilan de compétences professionnelles et explicite son projet de stage (objectifs). Elle propose aussi quelques actions concrètes qu'elle entend prendre pour atteindre ses objectifs. C'est le comité d'évaluation qui donnera son accord pour débiter le stage. En cas de refus, la personne stagiaire sera autorisée à reprendre une fois cette activité, obligatoirement **avant** le début du stage.

3.2 Cahier de planification

Le cahier de planification se veut un outil professionnel évolutif qui accompagnera la personne stagiaire tout au long de ses activités. Au-delà des tâches plus particulièrement consacrées à la planification proprement dite de l'enseignement, ce cahier réunit les informations pertinentes et complémentaires qui sont nécessaires à la mise en œuvre de cette planification. Il devient ainsi un lieu de consignation de ressources pédagogiques, et partant, un document de référence.

Dans une section réservée à la planification, on retrouvera une description des activités réalisées. La personne stagiaire pourra s'inspirer de conseils aux annexes 4 et 5 ou convenir, avec la personne enseignante associée, d'un modèle différent qui, en tel cas, devra recevoir l'accord du superviseur en début de stage. **Les planifications liées aux trois périodes observées par le superviseur devront lui être envoyées 48 heures avant le pilotage.**

La personne stagiaire remet une copie de son cahier de planification à son superviseur en même temps que son rapport de stage.

3.3 Cinq incidents critiques

À la fin de cinq des dix semaines de stage, la personne stagiaire participe à une rencontre formelle de rétroaction avec la personne enseignante associée durant laquelle elle réfléchit et analyse certains aspects de la profession à partir d'un événement significatif survenu durant la semaine. À la suite de chacune des rencontres formelles de rétroaction, la personne stagiaire rédige une synthèse à la lumière de ce gabarit.

Semaine du	Date :
Brève description	
Analyse	
Leçons tirées et actions à venir (À la suite de la rencontre avec la personne enseignante associée)	

3.4 Présentation orale 1 au comité d'évaluation

À la cinquième semaine de stage et à la suite de la deuxième visite du superviseur, la personne stagiaire aura à présenter oralement un premier rapport à son comité d'évaluation. Un des buts de ce premier rapport d'une durée d'une dizaine de minutes est de permettre à l'étudiant.e de faire le point sur ses pratiques et les objectifs qu'il ou elle s'était fixés. Il est recommandé de faire état de ses forces, de ses défis et de l'atteinte des objectifs jusqu'à présent. À cette occasion, dans le contexte de son analyse, l'étudiant.e pourra ajuster et ajouter, le cas échéant, des objectifs. Un autre but est de permettre au comité d'évaluation de prendre une décision sur la poursuite du stage.

3.5 Rapport final du stage

À la suite de ses observations, de sa pratique et de ses réflexions, la personne stagiaire rédige un rapport de stage d'environ sept à dix pages qu'elle remet au plus tard quatre jours après le séminaire. Elle revient, en s'appuyant sur quelques exemples concrets et sur des savoirs théoriques, sur :

- 1) Une introduction pour situer le contexte du stage et permettre au lecteur de saisir l'environnement.
- 2) Un développement du sujet qui s'appuie sur les principes didactiques, pédagogiques et le projet de stage et qui met en lumière
 - o l'atteinte des objectifs globaux et particuliers fixés en début de stage, en particulier en ce qui concerne les principes didactiques et de gestion de la classe;
 - o les facteurs explicatifs et les justifications, références théoriques à l'appui;

- o les apprentissages et les liens entre ces apprentissages pratiques et la formation théorique.

3) Une conclusion qui vise à faire la synthèse des apprentissages réalisés (points forts et à améliorer) ainsi que les orientations de développement professionnel et de formation continue.

3.6 Présentation orale 2 au comité d'évaluation

Le comité d'évaluation se réunit une dernière fois, dès que le rapport de stage écrit est déposé. La présentation orale doit être concise (10 minutes) et s'attarder aux éléments essentiels décrits dans le rapport du stage. Une période d'échanges et de questions fait suite à cette présentation. Le comité délibère et décide de la réussite du stage.

3.7 Autoévaluation

La personne stagiaire voit à ce que les sections appropriées du formulaire d'évaluation « *Autoévaluation* » soient remplies et signées. **Elle conserve également une copie du dit document.**

3.8 Critères d'évaluation des travaux écrits

Le superviseur assume la responsabilité de l'évaluation des travaux écrits au regard des critères suivants :

- *Qualité et profondeur de l'analyse réflexive*
- *Liens théorie/pratique et appuis théoriques de l'analyse*
- *Intégration des apprentissages réalisés en cours de stage*
- *Pistes d'action pour le stage II (seulement pour le rapport de stage)*

Ces travaux font partie intégrante des exigences du stage et, à ce titre, ils sont évalués en considérant que le stagiaire :

- se conforme aux consignes, aux exigences et aux critères d'évaluation;
- présente un contenu pertinent et cohérent;
- présente un travail sans erreur (qualité du français – voir annexe 6);
- présente le travail de manière soignée en respectant les normes de présentation du Module;
- respecte les échéances.

4. ÉVALUATION

4.1 Considérations générales

La personne enseignante associée et le superviseur sont tous deux responsables des évaluations formatives et sommative de la personne stagiaire. Les grilles d'évaluation sont ainsi complétées conjointement lors des visites.

4.2 Principes

L'évaluation est effectuée dans le contexte d'une formation initiale de futures personnes enseignantes, tenant compte du fait que la personne stagiaire est en processus d'apprentissage. En stage II, elle commence à mettre en pratique la conception et le pilotage d'activités d'enseignement et d'apprentissage ainsi que la prise en charge de la classe. Elle en est à ses débuts concernant la gestion de la classe, car ce stage est principalement axé sur l'habilitation didactique. Par ailleurs, il est également important de tenir compte du contexte dans lequel la personne stagiaire effectue son stage (ex. : les milieux appauvris ou pluriethniques présentent des défis particuliers, tout comme les classes où plusieurs élèves HDAA sont inclus).

Bien qu'elle puisse parfois susciter de l'anxiété chez la personne évaluée, l'évaluation ne devrait pas être perçue comme une menace; elle est une dimension fondamentale du cheminement. Il convient en ce sens d'envisager l'évaluation dans une logique de formation en visant avant tout le développement professionnel de la personne stagiaire (Portelance et Caron, 2017). Pour ce faire, il importe de garder en tête que la priorité est l'apprentissage de la personne stagiaire et l'accompagnement par ses formateurs, plutôt que l'évaluation en tant que simple rapport à la norme (Vacher, 2017). L'intention est de susciter un engagement véritable de la personne stagiaire dans son développement en consolidant ses forces et en stimulant sa capacité à travailler ses lacunes (Portelance et Caron, 2017). Ainsi, dans une logique de progression, la personne stagiaire doit avoir la possibilité de faire des erreurs, d'en prendre conscience, puis d'apprendre à les corriger (Lapointe et Guillemette, 2015).

Dans cette perspective d'accompagnement du développement des compétences, la personne enseignante associée et la personne superviseuse doivent s'assurer de construire un espace sécurisant pour la personne stagiaire (Vacher, 2017), en lui offrant notamment un accompagnement bienveillant. Pour porter un jugement sur les compétences de la personne stagiaire, il convient de s'appuyer sur une triangulation des données (Tourmen, 2015), par divers moyens, et de multiplier les moments d'évaluation. La personne enseignante associée et la personne superviseuse se basent ainsi sur les divers travaux de la personne stagiaire et sur leurs observations, mais pas uniquement, car tout n'est pas a priori observable; il importe aussi de favoriser l'explicitation des pratiques pour saisir ce qui sous-tend l'action (Tourmen, 2015). Cela peut se faire entre autres par le questionnement. La réflexivité, soutenue par un accompagnement, s'inscrit dans une logique d'activité constructive qui contribue au développement professionnel (Vacher, 2017).

En outre, comme le souligne Vacher (2017), accompagner implique aussi de reconnaître l'autonomie du sujet. Selon Lapointe et Guillemette (2015), la personne stagiaire doit faire preuve d'initiative, d'ouverture et de motivation quant à son propre cheminement; elle participe donc de manière active à son évaluation formative. Cette idée est aussi mise en valeur par Portelance et Caron (2017) qui jugent que l'autoévaluation et la réflexion de la personne stagiaire sont essentielles au développement des compétences. Selon ces auteures, les

personnes stagiaires considèrent l'évaluation dans une logique de formation lorsqu'elles font preuve d'une volonté d'amélioration, d'une authenticité, d'une réflexivité et d'une autonomie professionnelle, qui témoignent de leur responsabilité dans leur propre développement.

Concrètement, l'évaluation du stage comporte deux volets : l'évaluation formative et l'évaluation finale qui se font de façon conjointe par la personne enseignante associée et la personne superviseure de stage. Afin d'en faciliter l'utilisation, les diverses grilles à utiliser pour ces évaluations sont disponibles sur le site du Module des sciences de l'éducation à l'adresse suivante : <https://uqo.ca/mod/education>.

4.3 L'évaluation formative

Pendant tout le stage, la personne enseignante associée effectue une évaluation formative informelle en fournissant régulièrement au stagiaire une rétroaction verbale sur ses comportements et attitudes au regard des compétences visées par le stage. Le superviseur **effectue trois visites en classe pour observer la personne stagiaire durant une période complète** et consulte obligatoirement son cahier de planification et de ressources pédagogiques.

Lors de la première visite, la personne enseignante associée et le superviseur effectuent une première évaluation formative formelle en remplissant la grille fournie à cet effet. Les résultats de cette discussion doivent faire l'objet d'un retour auprès de la personne stagiaire.

À la deuxième visite, accomplie durant la 5^e semaine, la personne enseignante associée et le superviseur effectuent une deuxième évaluation formative formelle en remplissant la grille fournie à cet effet. Le comité d'évaluation se réunit par la suite pour entendre la première présentation orale de la personne stagiaire et pour discuter de son cheminement.

À la troisième visite, effectuée entre la 6^e et la 9^e semaine de stage, le superviseur rencontre à nouveau la personne enseignante associée pour discuter du cheminement de la personne stagiaire, examiner son amélioration vis-à-vis des forces et des défis identifiés et convenir du suivi à effectuer.

Toutes les grilles d'évaluation formative doivent être signées et datées (consultez l'annexe 7 au sujet de la confidentialité des dossiers).

4.4 L'évaluation sommative

L'évaluation porte sur les 12 compétences professionnelles (MEQ, 2001). En stage IV, toutes les compétences professionnelles sont discriminantes, c'est-à-dire que l'attribution de la mention « Non atteint » à l'une ou l'autre des compétences lors de l'évaluation finale entraîne l'échec au stage.

Chaque compétence est décrite avec des indicateurs qui s'inspirent notamment des composantes de cette compétence (MEQ, 2001) et qui constituent des manifestations observables. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, ce qui fait que d'autres indicateurs pourraient être identifiés, pour autant qu'ils tiennent compte du cheminement de la personne stagiaire. Il est à noter que les manifestations des compétences ne reposent pas seulement sur l'observation de la performance de la personne stagiaire ; les compétences peuvent aussi se

manifester par la réflexion et l'argumentation de la personne stagiaire, d'où l'importance du questionnement pour accéder à ce raisonnement qui n'est pas aisément observable (voir annexe 5).

De plus, l'évaluation ne porte pas spécifiquement sur chacun de ces indicateurs pris individuellement, mais sur l'ensemble de la compétence. Le cas échéant, les personnes qui évaluent tiennent compte du nombre d'indicateurs qui présentent des lacunes et de l'importance de ces lacunes pour porter leur jugement. Elles appuient leur jugement à l'aide de commentaires qualitatifs.

La responsabilité de l'évaluation finale du stage revient au comité d'évaluation qui est convoqué par la personne superviseuse de stage. Ce comité est composé de la personne enseignante associée, de la personne superviseuse de stage, de la direction d'établissement et, le cas échéant, à la demande de l'un ou l'autre des partis, d'une personne représentante de l'université.

Ce comité prend sa décision en se basant sur :

- les commentaires de la personne enseignante associée (qui demeure le témoin privilégié des compétences et des attitudes de la personne stagiaire) ;
- les commentaires formulés par la personne superviseuse de stage ;
- les appréciations de la direction d'établissement ;
- la progression des apprentissages de la personne stagiaire ;
- la présentation de la personne stagiaire lors des rencontres avec le comité d'évaluation ;
- la qualité de l'ensemble des travaux.

La note finale prend en compte l'ensemble du stage et des travaux de la personne stagiaire et est déterminée officiellement après leur correction. Elle est déterminée de manière consensuelle par le comité d'évaluation, sous le sceau de la confidentialité et sans la présence de la personne stagiaire. La personne stagiaire aura également à signer son évaluation finale à la suite des commentaires formulés par le comité d'évaluation.

L'évaluation certificative ne comporte que deux cotes : succès (S) ou échec (E). Ce type de notation s'éloigne d'une optique quantifiée de performance de la personne stagiaire (Portelance et Caron, 2017). Or, pour être un levier à l'apprentissage, elle doit impérativement s'accompagner de commentaires qualitatifs. Ceux-ci permettront l'identification des forces et des défis de la personne stagiaire, puis la prise en compte des éléments contextuels qui peuvent influencer le déroulement de son stage et le développement de ses compétences (Maes et al., 2023 ; Portelance et Caron, 2017).

En vue de guider l'ensemble des intervenants dans l'appréciation de la note globale du stage, voici quelques indications.

<p>Succès</p> <p>(Atteint et en voie d'atteinte)</p>	<p><i>La performance globale de la personne stagiaire répond aux objectifs du stage, en ce qui concerne l'ensemble des compétences professionnelles.</i></p> <p><i>Il peut rester des points à améliorer, mais les habiletés démontrées assurent un potentiel et une capacité certaine à enseigner.</i></p>
<p>Échec</p> <p>(Non atteint)</p>	<p><i>La performance globale de la personne stagiaire ne répond pas aux attentes. La personne stagiaire est dans l'incapacité d'atteindre les objectifs du stage.</i></p> <p><i>Elle présente des lacunes majeures dans le développement d'une ou plusieurs des compétences professionnelles.</i></p>

RÉFÉRENCES

- Brookfield, S. (1995). *Becoming a critically reflective teacher*. San-Francisco : Jossey-Bass.
- Desbiens, J. F., Borges, C. et Spallanzani, C. (dir.). (2012). *J'ai mal à mon stage. Problèmes et enjeux de la formation pratique en enseignement*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2007). *Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire deuxième cycle*, <http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfi/dp/menusec.htm>
- Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2006). *Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire premier cycle*, <http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfi/dp/menusec.htm>
- Lapointe, J.-R. et Guillemette, F. (2015). L'évaluation des stages par les acteurs de la formation pratique : modalités, supervision, évaluation et guide de stage, *Revue des sciences de l'éducation*, 41(2), 199-217.
- Legault, J.P. (2005). *Former des enseignants réflexifs*. Montréal : Les Éditions Logiques.
- Ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) (2001). *La formation à l'enseignement : les orientations : les compétences professionnelles*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) (1994). *La formation à l'enseignement. Les stages*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) (1992). *La formation à l'enseignement secondaire général. Orientations et compétences attendues*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Portelance, L. et Caron, J. (2017). Logique du stagiaire dans son rapport à l'évaluation. *Phronesis*, 6(4), 85-98. doi:10.7202/1043983ar
- Portelance, L., Gervais, C., Lessard, M. et Beaulieu, P. (2008). *Cadre de référence pour la formation des formateurs de stagiaires* (version abrégée) : Rapport de recherche présenté à la Table MELS-Universités.
- Rousseau, N. et M. Boutet (2003). *La pratique de l'enseignement. Outils pour la construction d'une théorie personnelle de l'action pédagogique*. Montréal : Guérin
- Tourmen, C. (2015). L'évaluation des compétences professionnelles : apports croisés de la littérature en évaluation, en éducation et en psychologie du travail. *Mesure et évaluation en éducation*, 38(2), 111-144.
- Université du Québec en Outaouais (2012). *Régime des études de premier cycle*. <http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/premier-cycle.pdf>
- Université du Québec en Outaouais (1998). *Politique institutionnelle des stages*. <http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/stages.pdf>
- Vacher, Y. (2017). Évaluation, norme et accompagnement : effets d'un dispositif de développement de l'analyse réflexive des professeurs stagiaires en enseignement. *Phronesis*, 6(4), 114-130. doi:10.7202/1043985ar